

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

---

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM, Lydie ALTHAPE à Daniel LACRAMPE

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Elisabeth MIQUEU (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT,

**RAPPORT N° 30-191107-DIV-**

**DECISIONS DU PRESIDENT :  
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. LACRAMPE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017, du 09 novembre et du 20 décembre 2017 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date	Type d'acte	Décision	Montant
26/09/2019	Commande	<b>Travaux Piscine d'OLORON</b> Achat d'une électrovanne Attributaire : FRANS BONHOMME	744.36 € TTC
04/10/2019		Traitement sol : Passage produit anti glisse sur Carrelage de la plage de la piscine + dégraissage Attributaire : ORSINI	11 520.00 € TTC
14/10/2019		Complément remplacement de plaques faux-plafond Attributaire : Ets. RESTOYBURU	224.40 € TTC
01/10/2019	Marchés Publics	<b>Mise en place d'une bâche incendie à ARETTE</b> Attributaire : BERGEROT ROBERT et FILS	23 649.00 € HT
08/10/2019	Commande	<b>Sécurité des 2 barnums (5m x 5m)</b> Rédaction d'un registre de sécurité et contrôle des 2 petits chapiteaux Attributaire : PYRES	888.00 € TTC

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019